

ARRETE PERMANENT

RELATIF A LA PREVENTION DES INCENDIES DE FORÊTS

n° 2002.01.1932 du 25 avril 2002

Calendrier annuel des périodes d'incinération de végétaux et d'emploi du feu

Réglementation applicable à l'intérieur et à moins de 200 mètres des " zones exposées " qui comprennent les bois, forêts, plantations, reboisements, ainsi que les landes, garrigues et maquis.

Propriétaires ou ayants-droit	Vent > 40 km/h	1 1er janvier au 31 décembre					
	Incinération de végétaux coupés	4 1er janvier au 15 mars	2 16 mars au 15 juin	3 16 juin au 30 septembre	2 1er octobre au 15 octobre	4 16 octobre au 31 décembre	
	Incinération de végétaux sur pied	4 1er janvier au 15 mars	2 16 mars au 15 juin	1 16 juin au 30 septembre	2 1er octobre au 15 octobre	4 16 octobre au 31 décembre	
Autres usagers et tout public		1 1er janvier au 31 décembre					

Les adresses :



Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
Place Chaptal
Maison de l'agriculture
34261 MONTPELLIER Cedex 2
Tél : 04.67.34.28.50
Fax : 04.67.34.29.66



Service départemental d'incendie et de secours
Parc Bel'Air
Rue supernova
34200 VAILHAUQUES
Tél : 04.67.10.34.18
Fax : 04.67.84.81.95
CODIS : 18 (ou 112 avec un portable)

- 1** Période d'interdiction d'utiliser le feu.
- 2** Période dangereuse soumise à déclaration annuelle en mairie.
- 3** Période très dangereuse soumise à dérogation préfectorale exceptionnelle.
- 4** Période non réglementée où l'on peut brûler.

Les dispositions ci-dessus ne s'étendent toutefois pas aux habitations, à leurs dépendances, ainsi qu'aux chantiers, ateliers et usines sous réserve de l'observation des prescriptions édictées par l'autorité publique et des dispositions relatives aux obligations de débroussaillage.

Les partenaires



Chambre d'Agriculture de l'Hérault
Tél : 04.67.20.88.00
Fax : 04.67.20.88.95



Conseil Général de l'Hérault
Service DFCI
Tél : 04.67.57.09.50
Fax : 04.67.57.09.51



AD CCFF
Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêt
Tél : 04.67.59.77.17
Fax : 04.67.58.78.32



ONF
Office National des Forêts
Tél : 04.67.35.58.00
Fax : 04.67.35.58.28



Cellule Brûlage Dirigé
D.D.A.F.
Tél : 04.67.34.28.63
Fax : 04.67.34.29.66



SIME
Service Inter-chambres Montagne Elevage
Tél : 04.67.06.23.50
Fax : 04.67.06.23.78



CRPF
Centre Régional de la Propriété Forestière
Tél : 04.67.41.68.10
Fax : 04.67.41.68.11